



## Formulaire d'annonce pour les associations de jeunesse

### Type d'annonce

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Annonce d'activité(s)                                | <input type="checkbox"/> Arrêt d'activité(s)           |
| <input type="checkbox"/> Changement d'activité(s)                             | <input type="checkbox"/> Activité(s) supplémentaire(s) |
| <input type="checkbox"/> Changement de responsable de la sécurité alimentaire | <input type="checkbox"/> Changement d'adresse          |

Responsabilité au niveau de l'association (remplir la partie A)

ou

Responsabilité au niveau d'un camp/activité (remplir la partie B)

---

### Partie A : Responsabilité au niveau de l'association

#### Coordonnées et adresse physique de l'association

\* Nom \_\_\_\_\_

\* Rue, N° \_\_\_\_\_

\* N° postal / Localité \_\_\_\_\_

\* N° de téléphone \_\_\_\_\_

\* E-mail \_\_\_\_\_

- \* Membre  GLAJ-GE  Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances  
 FASe  autre

#### Infos et adresse privée de la personne responsable de la sécurité alimentaire

Cette personne est mandatée par l'association pour répondre devant les autorités d'exécution de la sécurité des produits en tant que personne responsable selon les articles 2 et 73 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs, RS 817.02).

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, le personne responsable doit être au bénéfice d'une adresse professionnelle en Suisse (art. 73, ODAIUOs, RS 817.02)

\*  Madame  Monsieur

\* Nom \_\_\_\_\_

\* Prénom \_\_\_\_\_

\* Date de naissance \_\_\_\_\_

\* Rue, N° \_\_\_\_\_

\* N° postal, Localité \_\_\_\_\_

\* N° de téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

\* Date d'entrée en fonction en tant que personne responsable : \_\_\_\_\_

Date de cessation d'activité en tant que personne responsable : \_\_\_\_\_

Cette personne est également responsable de :

- a) transmettre avant chaque été au SCAV un fichier récapitulatif des activités de son association se déroulant sur le territoire genevois (lieux, dates, type d'activité)
- b) sensibiliser et informer les responsables des activités au sujet des lois et réglementations concernant la sécurité alimentaire à Genève

---

## Partie B : Responsabilité au niveau d'un camp/activité

\* Type d'activité \_\_\_\_\_

\* Date de l'activité \_\_\_\_\_

\* Lieu de l'activité \_\_\_\_\_

### Infos et adresse privée de la personne responsable de la sécurité alimentaire

Cette personne répond devant les autorités d'exécution de la sécurité des produits en tant que personne responsable selon les articles 2 et 73 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUTs, RS 817.02).

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, le personne responsable doit être au bénéfice d'une adresse professionnelle en Suisse (art. 73, ODAIOUTs, RS 817.02)

\*  Madame  Monsieur

\* Nom \_\_\_\_\_

\* Prénom \_\_\_\_\_

\* Date de naissance \_\_\_\_\_

\* Rue, N° \_\_\_\_\_

\* N° postal, Localité \_\_\_\_\_

\* N° de téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

\* Date d'entrée en fonction en tant que personne responsable : \_\_\_\_\_

Date de cessation d'activité en tant que personne responsable : \_\_\_\_\_

#### **Remarque importante :**

Toute modification des données concernant l'activité annoncée (ex : fermeture, changement de personne responsable, ...) doit être **spontanément annoncée dans un délai de 14 jours** au moyen de la version actualisée du présent formulaire d'annonce.

## Validation par signature

**Les indications données ci-dessus me concernant sont exactes et complètes.**

\* Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

\* Lieu, date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Ce formulaire de 3 pages dûment complété et signé doit être envoyé au SCAV (courrier ou e-mail)*

**Les champs en bleu précédés du symbole " \* " doivent être obligatoirement remplis  
(partie A ou B)**

*Un formulaire mal complété et/ou non signé sera considéré comme irrecevable*

---

### **Base légale :**

Obligation d'annoncer - Art. 20 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs, RS 817.02)

1 Quiconque exerce une activité relevant de la manipulation des denrées alimentaires est tenu de l'annoncer aux autorités cantonales d'exécution compétentes.

2 Le devoir d'annonce ne s'applique pas à la remise occasionnelle de denrées alimentaires dans le cadre limité d'un bazar, d'une fête scolaire ou autre du même genre.

3 Les changements d'activité importants susceptibles d'avoir des conséquences sur la sécurité des denrées alimentaires, de même que la cessation d'activité doivent être annoncés également.